

Les Droits des Non -Fumeurs

*Restaurants et cafés sans tabac :
Le mythe de la perte de chiffre d'affaires*

Contexte

- Arrivée de l'Interdiction de fumer au 1er janvier 2008
- Les arguments des professionnels(=industrie du tabac) pour contourner l'interdiction :
 - Perte de 30 à 40 % du chiffre d'affaires
 - Les clients fumeurs ne reviendront pas ou vont rester chez eux pour fumer = diminution de la fréquentation
- Ces arguments on été les mêmes dans tous les pays ayant démarré une politique du contrôle du tabac
 - Voir <http://www.freedom2choose.org.uk/>

Contexte

■ La réalité a contredit ces arguments

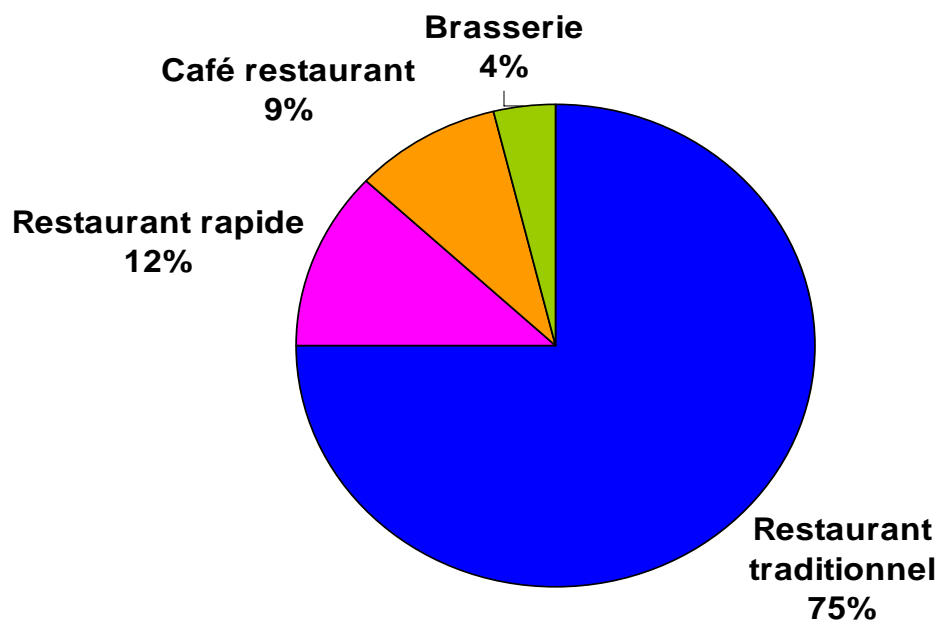
- « Près d'une centaine d'études ont été passées en revue (études réalisées au Canada, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Espagne et à Hong Kong), sans qu'il soit possible de trouver un impact globalement négatif ou positif. ¹ »
- New York : chiffre d'affaire a progressé de 8,7% en 2003
- Rapport des études concernant l'impact économique de l'interdiction sur les CHRD : http://www.vctc.org.au/publ/reports/Hospitality_paper_summary.pdf
- Irlande: volume de ventes en chute depuis 2001, avant l'interdiction (2004)²
- Angleterre : Ventes en hausse de 2% (voir <http://www.smokefreeaction.org.uk/>)
- France

¹et ² *Europe sans tabac : une politique qui a tout son sens au plan économique par Smoke Free Europe partnership, mai 2005*

L'étude

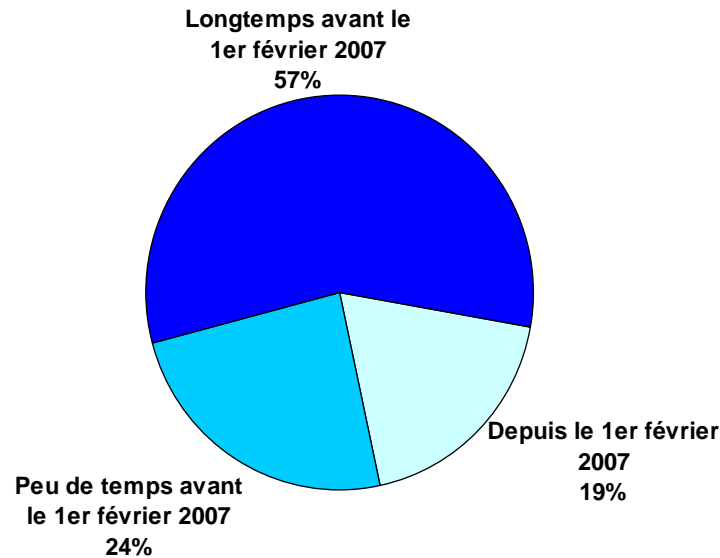
- L'enquête téléphonique a été réalisée par TNS DIRECT du 8 au 19 octobre 2007 auprès d'un échantillon de 800 restaurants, restaurants rapides, cafés et brasseries référencés au sein du Guide des Bonnes Adresses de DNF.
- Cette liste regroupe des établissements 100% non fumeurs (72% de l'échantillon) et des établissements qui disposent d'un espace couvert, fermé et séparé pour les fumeurs (28%).

Types d'établissement



Période d'application de l'interdiction

- Près de 80% des établissements ont réglementé la consommation de tabac avant le 1er février 2007.

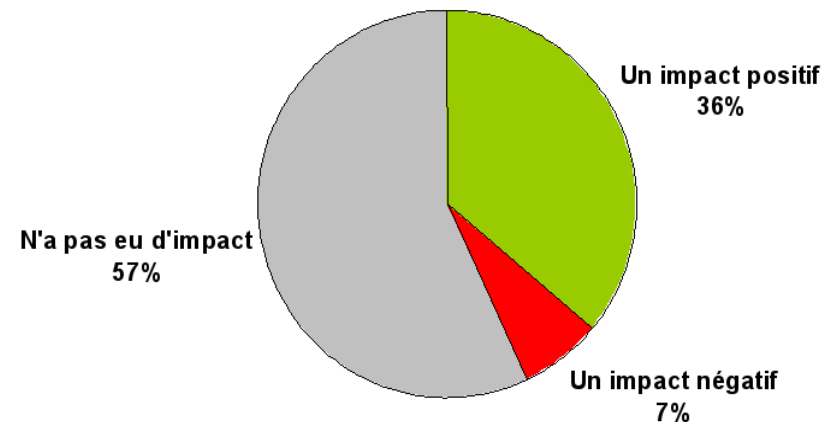


- Plus de la moitié des établissements 100% non fumeurs ont interdit la consommation de tabac en cours d'activité
→ 88 % avant le 1er février 2007.

Augmentation de la Frequentation

- Sur l'ensemble des 100% sans tabac (578 etb.): solde positif de +29 points
- L'impact de l'interdiction est particulièrement positif sur la fréquentation des établissements devenus 100% non fumeur après la création (solde +36 points)
 - ★ un résultat qui traduit une forte acceptation de la mesure par la clientèle de ces établissements.

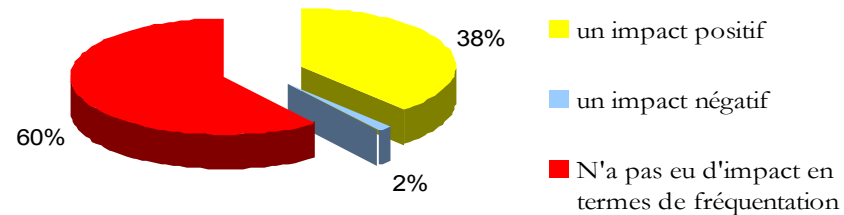
Solde positif: +29



Augmentation de la Frequentation

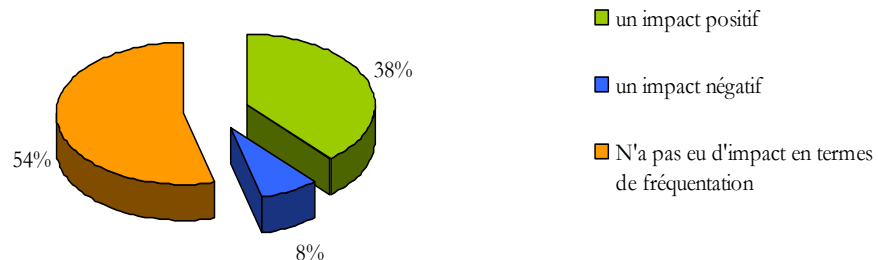
- + 36 points pour les cafés restaurants

Cafés-restaurants non fumeurs
Impact constaté de l'interdiction totale sur la fréquentation
Solde : + 36 points



- + 30 points pour les restaurants traditionnels

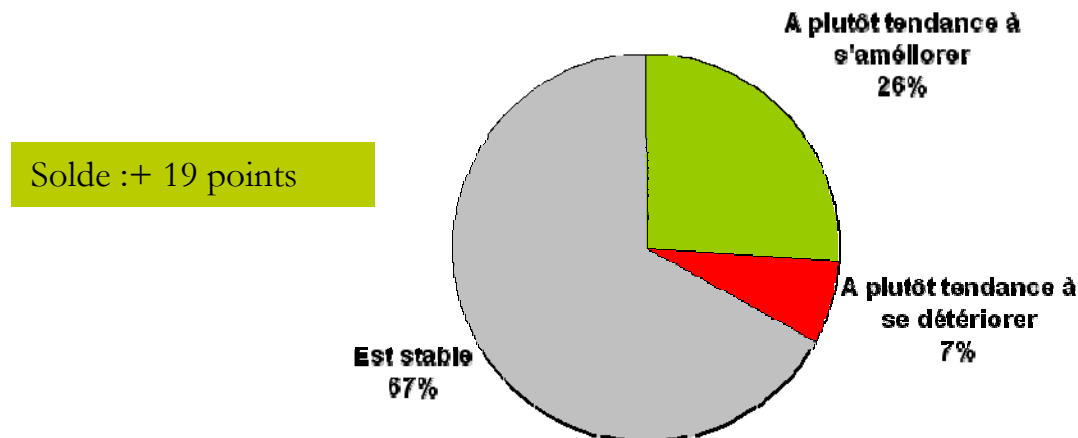
Restaurant traditionnel Non-fumeurs
Impact constaté de l'interdiction totale sur la fréquentation
Solde: +30 points



Impact sur le chiffre d'affaires

Les établissements devenus 100% sans tabac ont gagné en chiffre d'affaires.

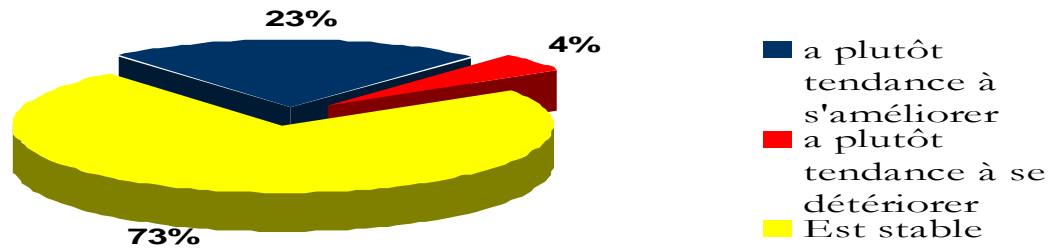
- dans un climat très concurrentiel puisque de nombreux établissements sont encore fumeurs
- notamment chez ceux ayant mis en place cette mesure en cours d'activité
- Globalement, sur l'ensemble (800) les établissements ayant interdit ou « encadré » la consommation de tabac dégagent, en tendance, un chiffre d'affaires en augmentation (solde positif de 19 points).



Impact sur le chiffre d'affaires

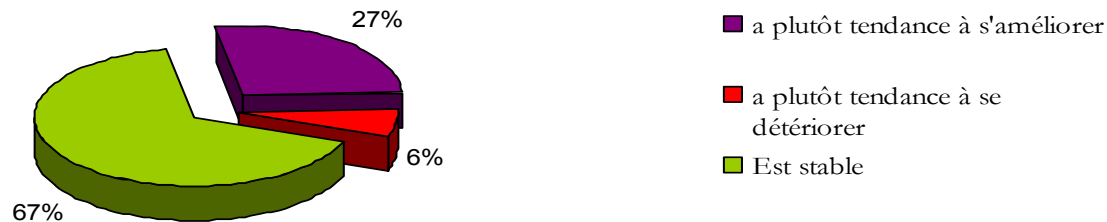
Cafés-restaurants Impact constaté de l'interdiction de fumer sur le chiffre d'affaires

Solde : + 19 points

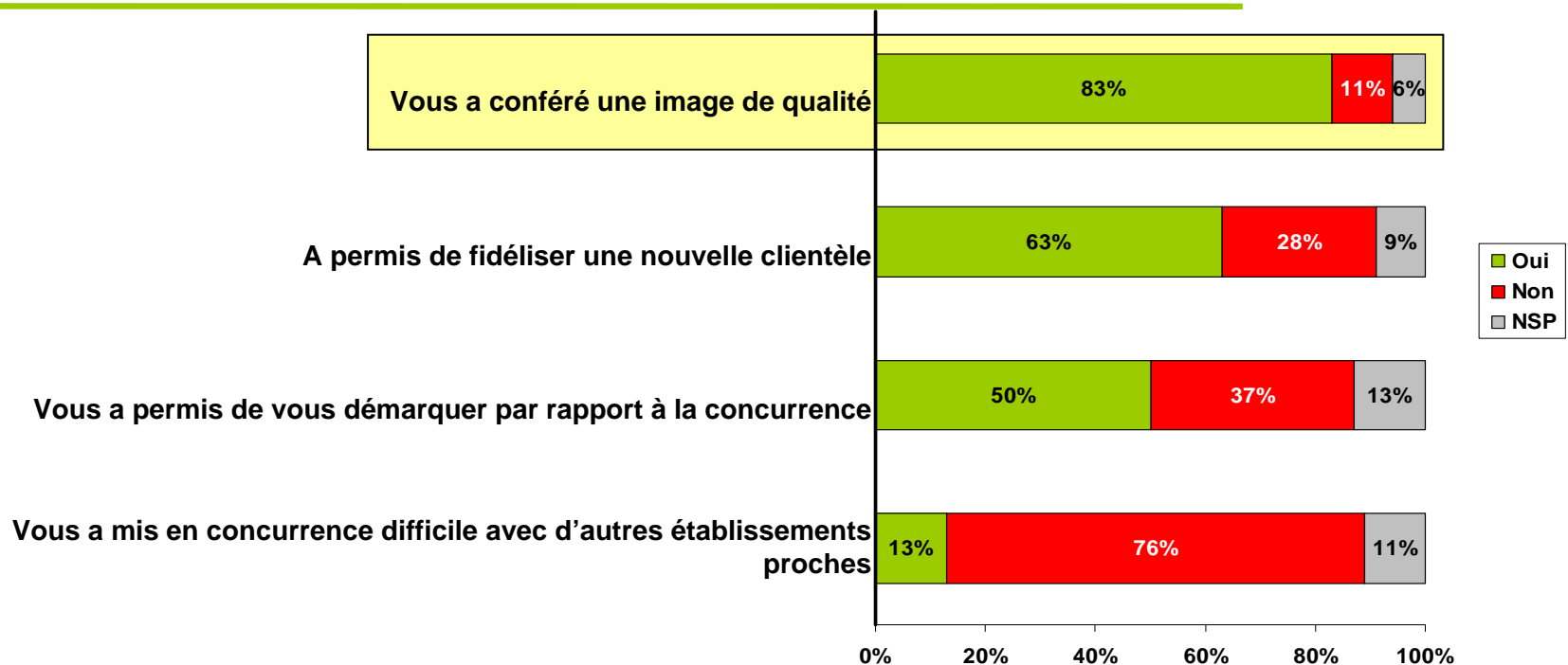


Restaurant Traditionnel Impact constaté de l'Interdiction de fumer sur le chiffre d'affaires

Solde : +21 points



Autres Bénéfices



- Au final, on constate que 90% des établissements 100% sans tabac (578) reconnaissent au moins un bénéfice parmi ceux évalués et que seule une minorité (13%) déclarent subir une concurrence difficile dans leur environnement commercial. Et pourtant, la plupart des établissements sont encore fumeurs
- Se démarquer par rapport aux établissements concurrents est un bénéfice certain pour 50% des établissements, et notamment dans les établissements qui sont 100% sans tabac depuis longtemps

Conclusion

- **L'étude confirme:**
 - Les résultats des différentes études étrangères qui démontraient que l'interdiction de fumer n'engendre pas de pertes de revenus pour les CHRD
 - Une étude d'opinion française (Alliance contre le tabac - novembre 2006) assurait qu'après la mise en place de l'interdiction de fumer, les Français iraient plus volontiers dans les lieux de convivialités.
 - Le sondage de la Confédération Nationale de Buralistes: **85%** des personnes interrogées disent qu'ils ne modifieront pas leurs habitudes, **7%** disent qu'ils fréquenteront plus volontiers les Bars tabacs et **7%** dissent qu'ils les fréquenteront moins volontiers.
- **En outre, 91% des établissements qui ont encore des espaces fumeur, précisent qu'ils deviendront 100% non fumeurs à partir du 1er janvier 2008 et seulement 2% disent vouloir créer un fumoir conforme aux normes.**